



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-LOIRE
MAIRIE DE LA CHAISE-DIEU 43160

Conseil Municipal du 19 Janvier 2023

Présents : André Brivadis, Fabien Blanchefort, Stéphane Gibert, Armelle Savinel, Yannick Laverroux, Bernard Vialaneix, Stéphane Wenger, Paul Philbee, Olivier Marion, Thierry Faivre, Pascale Sciortino.

Absents ayants donné pouvoir : Gérard Specel à Pascale Sciortino et Pierre Philipon à Thierry Faivre.

Secrétaire de séance : Yannick LAVERROUX

A l'ordre du jour :

Approbation du PV du 25/11/22 : approbation à l'unanimité

Ouverture de crédits d'investissement 2023 pour le Budget principal et le budget du centre de loisirs.

Mr Brivadis explique qu'en raison du calendrier budgétaire, le vote du budget aura lieu le 15 avril au plus tard. Il rappelle qu'il est indispensable de prévoir l'autorisation d'ouverture de crédits pour les dépenses d'investissement 2023 correspondant au quart des dépenses prévues sur le budget 2022, afin de pouvoir régler les factures avant le vote du budget.

Vote à l'unanimité

Référent déontologie élu :

Une personne non élu sera désignée soit au sein de la commune, soit mutualisée avec d'autres collectivités comme l'agglomération par exemple. Ce référent pourra être saisi par les élus ou des citoyens si des problématiques de déontologie se posent. Ce référent pourra peut-être toucher une indemnité s'il doit siéger dans une commission. Mr Brivadis propose à ce que chacun réfléchisse à qui nous pourrions confier ce rôle sur la commune.

Adoption de la charte de gouvernance de la communauté d'agglomération :

Mr le maire présente la Charte de l'agglomération et nous fait part de la création d'un groupe de réflexion des élus des communes du secteur Nord, suite à leur prise de conscience sur la prise en compte des problématiques de cette zone. Mr Philbee et Mr Blanchefort font part de leur inquiétude concernant certaines dotations de l'agglomération, comme par exemple celle pour le centre de loisirs, qui ne sont pas évolutives et ne suivent pas l'inflation.

Vote de la charte à l'unanimité

Débat sur le rapport de la cour des comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération.

Les membres du conseil n'ont pas de remarques particulières à faire concernant ce document.

Taux d'avancement en grade 2023.

Certains des agents municipaux peuvent prétendre à un avancement en grade du fait de leur ancienneté. Le conseil municipal doit se prononcer sur un taux maximal d'agents pouvant être promu, la décision finale appartenant au Maire.

Le centre de gestion incite les petites communes à adopter un taux de 100% compte tenu du faible nombre d'agents.

Les conseillers sont d'accord avec cette proposition à l'unanimité et approuvent le fait que les agents donnants entière satisfaction et remplissant les conditions d'avancement, pourront y prétendre.

Ce vote devra être confirmé lors du prochain conseil municipal après l'examen de la délibération par le comité technique.

Achat de mobilier spécifique pour la bibliothèque :

Mr Brivadis nous informe que les locaux situés au-dessus des ateliers municipaux sont presque prêts à accueillir la bibliothèque. Afin que ce lieu puisse être convivial et fonctionnel, les bénévoles qui vont le faire vivre, ont fait faire des devis pour du mobilier spécifique.

Devis : DPC	12 008€ TTC (bois) ou 10 098€ TTC (métal)
UGAP	7 028€TTC
Mobi-décor	10 597€TTC

Certains conseillers trouvent les devis élevés, cela s'explique par la spécificité des produits et leur nombre.

Vote à l'unanimité pour le devis de L'UGAP.

Les conseillers espèrent que la bibliothèque sera ouverte régulièrement pour qu'un public, que nous espérons nombreux, puisse profiter de ces investissements.

Questions diverses :

DETR : Les dossiers de subvention DETR pour des travaux de voirie sur Arfeuilles, Les Chaloux, la Pénide, et Baffour pour un montant d'environ 110 000€ ont été déposés en préfecture.

Cimetière : Les travaux de rénovation des allées sont terminés.

Critérium du Dauphiné : L'itinéraire définitif sera dévoilé début février, selon l'organisation les coureurs arriveront d'Arlanc, feront un 1^{er} passage à La Chaise Dieu puis 2 boucles Sembadel, St Pal de Senouire, La Chaise Dieu, soit 3 passages avec l'arrivée à La Chaise Dieu.

Village vacances :

Mr Blanchefort et Mr Marion ont rencontré la personne ayant fait une proposition d'achat du Village de la tour. Mr Brivadis a contacté Mr Daniel Vincent, directeur de l'office de tourisme du département, afin qu'il nous donne des conseils concernant ce dossier. Celui-ci viendra à la prochaine commission concernant le village de vacances, probablement accompagné par Mr Fraycenon directeur de l'Agence d'ingénierie des territoires de Haute Loire afin d'avoir une estimation du prix de cette infrastructure touristique.

Camping municipal :

Mr Wenger signale qu'une nouvelle personne semble intéressée pour prendre le camping en gestion. Mr Laverroux fait part des premiers renseignements qu'il a pris auprès de communes proches ayant délégués la gestion de leur camping soit par Délégation de Service Public, soit par Bail Commercial. Il

précise que la saison approche et qu'il est urgent de prendre une décision concernant cet été. L'ensemble des conseillers pense qu'il est plus raisonnable que la municipalité s'occupe encore du camping cette année, et qu'il faut travailler dès maintenant à rechercher la solution la plus favorable pour la commune entre la mise en place d'un gestionnaire par DSP ou bail commercial ou la vente éventuelle pour les années à venir.

Il a été décidé que le camping ouvrirait le samedi 27 Mai et fermerait le dimanche 17 Septembre. Aucun conseiller ne s'est porté volontaire pour s'occuper du camping cette année mais un certain nombre ont incité Mr Laverroux à le faire, celui-ci n'ayant rien dit, a peut être consenti.

Lettre de Mr Fouillit Maire de St Pal de Senouire :

Mr Brivadis lit une lettre de Mr le maire de St Pal de Senouire qui déplore que des enfants de Montestudier, scolarisés à La Chaise Dieu, ne puissent pas être pris en charge par les transports scolaires à leur domicile. Mr Brivadis précise qu'il fera un courrier de soutien à cette demande.

Lettre du Dr Bard :

Cette lettre informe le conseil que devant l'afflux de patient toujours plus nombreux, il souhaite construire un nouveau cabinet médical pour pouvoir accueillir un collègue. Mr Bard avait déjà sollicité la commune concernant la parcelle n°512 situé rue Cziffra appartenant à celle-ci. La municipalité a demandé un Certificat d'urbanisme concernant cette parcelle. Si celui-ci était accepté et que le Dr Bard obtienne un permis de construire, la municipalité s'engage à lui vendre le terrain au tarif de 7€ du m2 qui est le tarif qui a été voté précédemment pour la vente de terrains communaux destinés à la construction.

Demande de Mr Thomas Caresmier.

Mr Caresmier est en cours d'achat d'une parcelle située le long de la départementale 906 en direction du Puy, il a déposé une demande de certificat d'urbanisme revenue avec avis négatif de la part de la Direction Départementale des Territoires, il souhaiterait que la commune soutienne sa demande. Après analyse de la situation, comme cette parcelle n'est pas dans la continuité de la zone bâtie (les bâtiments agricoles ne comptent pas), le CU a été refusé et l'avis favorable du maire ne peut pas modifier celui de la DDT. Certains conseillers s'inquiètent que ce terrain serve de stockage de véhicules sans aménagements (pollution, visibilité)

Mr Gibert relance le débat sur l'achat d'un autre terrain situé dans le même secteur et qui pourrait être constructible, celui-ci pourrait être revendu à des entreprises ayant des besoins. Le problème est que ce terrain est déjà en cours d'achat par un particulier, et que la commune ne peut pas le préempter.

Lettre du comité des fêtes

Le nouveau bureau du comité des fêtes qui prévoit de relancer les festivités habituelles sur la commune demande une subvention de 500€ qui était la somme traditionnellement octroyée. Vote pour à l'unanimité.

Rénovation ADMR

Mr Gibert nous informe que le devis de l'entreprise Dutrieux qui avait été choisi lors du dernier conseil comportait une erreur et qu'après correction celui-ci n'est plus intéressant, comme maintenant les autres devis ne sont plus valables, nous referons un vote lors du prochain conseil avec des devis actualisés.

Matériel communal.

Mr Gibert rappelle que le camion de la commune est maintenant Hors Service et qu'un de nos petits utilitaires ne passe plus au contrôle et présente trop de frais de réparation.

Après concertation avec nos agents de la voirie il propose d'acheter un véhicule utilitaire, plus une grosse remorque. Les garages du secteur ont été contactés pour qu'ils nous fassent des propositions de véhicules d'occasion.

Tennis de table :

Mr Laverroux informe du très bon départ de l'activité tennis de table mis en place avec la collaboration du club de tennis de table de Craponne. Environ une vingtaine d'enfants et jeunes plus l'ouverture d'un créneau adulte le jeudi soir à 20h00.

Les encadrants sollicitent une petite aide de la commune afin d'acheter du petit matériel afin d'éviter d'avoir à l'amener de Craponne à chaque fois.

Le conseil municipal propose d'acheter le matériel sur devis pour un montant équivalent aux subventions habituelles des associations soit 160€. Ce matériel sera propriété de la commune et restera à la salle des fêtes.

Centre de loisirs :

Mr Laverroux informe le conseil que la fréquentation du centre de loisirs est de plus en plus importante, ce qui prouve le bon fonctionnement de cette structure au service des familles et enfants de notre secteur. Cela crée aussi de nouvelles problématiques d'organisation au sein des locaux afin de pouvoir accueillir les enfants de façon optimale. Pour cela l'équipe d'animation souhaiterait échanger une pièce utilisée pour du stockage par le comité des fêtes avec une autre pièce, située dans les mêmes locaux, moins fonctionnelle pour l'accueil des enfants mais tout aussi accessible pour du stockage de matériel bien que légèrement moins grande. Mr Laverroux regrette que l'équipe du comité des fêtes ne veuille pas procéder à cet échange et demande l'avis du conseil. Mr Brivadis essaiera de trouver une solution qui soit satisfaisante pour tout le monde.

Badminton :

Mr Faivre informe qu'il a remis en route l'activité badminton en lien avec l'association sport nature, celle-ci achètera de nouveaux filets. Il demande à ce que des fixations puissent être faites pour tenir les filets. Mr Gibert propose la construction de support de filet par les agents municipaux.

Commerçants :

Mr Faivre relaie la demande des commerçants pour que la commune leur fournisse du sel de déneigement.

La séance est levée à 23h30